



## Déchets : la nouvelle collecte en place

Lire en pages 4 et 5



Hommage à Jean-Claude Brossard en page 8

### Éditorial

L'année 2005 arrive à son terme. Déjà se profilent Noël et le nouvel an. A tous et à toutes que cette fin d'année vous apporte joie et amitié. Elle est l'occasion de vous présenter l'activité qui fut la nôtre tout au cours de cette année. Fidèle à sa vocation première, la CCO a assuré le développement économique de l'agglomération. A son actif citons l'agrandissement de la zone des Plesses, la création d'un village d'entreprises et la commercialisation de la dernière tranche du parc Actilonne.

Le développement économique ne peut réussir que s'il s'accompagne d'une politique sociale de qualité. C'est cette volonté de la CCO qui a permis l'ouverture du Multi Accueil « L'Île aux Enfants ».

Par ailleurs, un développement harmonieux ne peut se faire sans études de qualité telles le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et les Olonnes 2020 qui vont permettre à la CCO de maîtriser l'évolution de son territoire. Plus contraignantes sont les solutions imposées par les nouvelles réglementations nationales et européennes en matière d'environnement. Ces règles seront bien sûr appliquées lors de la construction de l'émissaire en mer et de la nouvelle station d'épuration.

La collecte et le traitement des déchets ménagers respecteront également ces nouvelles normes tout en tenant compte des décisions du syndicat départemental TRIVALIS. Ce dossier particulièrement complexe impose aux collectivités et aux particuliers des efforts financiers qui, pour être maîtrisés, réclament la participation de tous. Merci de l'avoir compris et de nous apporter votre soutien. Joyeux Noël à chacun d'entre vous ! Que l'amitié et la solidarité puissent présider aux échanges et aux relations dans le Pays des Olonnes.

Louis Guédon, président de la CCO, député maire des Sables d'Olonne

Jean-Yves Burnaud, maire du Château d'Olonne, vice-président de la CCO

Jean-Yves Grelaud, maire d'Olonne-sur-Mer, vice-président de la CCO, conseiller régional

## Les Olonnes, 2<sup>e</sup> pôle commercial vendéen

Le Pays des Olonnes a la fibre commerçante. Avec 215 millions d'euros de chiffre d'affaires, il reste le 2<sup>e</sup> pôle commercial de la Vendée, selon une récente étude demandée par la Communauté de Communes.

L'étude vient de livrer ses résultats. A la demande de la Communauté de Communes des Olonnes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée a réalisé une analyse du comportement d'achat sur l'agglomération durant la période 2000-2004. Objectif : actualiser la 1<sup>re</sup> étude qui portait sur 1994-2000 afin de connaître les atouts et faiblesses du secteur commerçant d'aujourd'hui et ainsi pouvoir définir des axes de développement en adéquation avec le terrain.

Pour cette étude, 1 800 ménages ont été interrogés sur l'ensemble de la Vendée et 39 familles de produits ont été passées au crible (alimentaire, équipements de la personne, équipements de la maison, hygiène, culture, loisirs, sport). De manière générale, les statistiques confirment la place occupée par Le Pays des Olonnes en tant que 2<sup>e</sup> pôle commercial de la Vendée derrière La Roche-sur-Yon.

Avec une zone d'attraction qui s'étend jusqu'à Saint-Julien-des-Landes au Nord et Moutiers-les-Mauxfaits au Sud, l'agglomération des Olonnes représente un chiffre d'affaires de près de 215 millions d'euros, réparti de manière quasi égale entre les activités alimentaires (51 %) et non alimentaires (49 %). Le leur côté, les surfaces de vente de plus de 300 m<sup>2</sup> ont augmenté de 33,8 % par rapport à 2001, soit 6 commerces supplémentaires représentant 17 922 m<sup>2</sup>.

L'analyse montre enfin que les opportunités de développement existent. Sur l'ensemble de la zone d'attraction, le marché potentiel est en effet estimé à environ 318 millions d'euros ! De quoi envisager l'avenir avec confiance ●

À noter qu'une communication plus détaillée de cette étude sera engagée dès le début de l'année prochaine auprès des commerçants du Pays des Olonnes.

### A U S O M M A I R E D U N U M É R O

#### Économie



2

CMA et CCO, partenaires économiques

#### Environnement



4

Trois communes, une collecte

#### Social



6

Rentrée en grand pour les petits

#### Culture



8

Projet école de musique

# CMA et CCO, partenaires économiques

La Communauté de Communes des Olonnes et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) ont l'habitude de travailler ensemble. Leur 8<sup>e</sup> convention de partenariat a été signée en septembre. Principaux bénéficiaires : les artisans et futurs artisans.

**E**t de 8 ! Le 15 septembre dernier, la Communauté de Communes des Olonnes et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée ont signé leur 8<sup>e</sup> convention de partenariat en faveur de l'économie artisanale du Pays des Olonnes. Pépinière d'Entreprises, Village d'Entreprises, aménagement de nouvelles zones d'activités... la CCO a créé plusieurs outils pour accompagner le développement des entreprises. Un dispositif qui est complété depuis plusieurs années par les actions menées en partenariat avec la CMA. La plus importante est certainement l'accompagnement des créateurs et des



preneurs d'entreprises. Chaque mois, des réunions d'information sur ce thème sont ainsi organisées à la Pépinière d'Entreprises. Au programme : réglementations à connaître, démarches à engager, aides possibles à la création ou à la reprise d'une activité artisanale... Animées par un conseiller du Service aux Entreprises de la CMA, celles-ci peuvent alors être suivies d'un rendez-vous personnalisé, toujours localement et gratuitement. L'objectif est tout simplement de recevoir et de conseil-

ler les futurs artisans du Pays des Olonnes. Ces entretiens personnalisés peuvent être également envisagés dans le cadre du conseil au développement ou de la transmission d'entreprises. Cette 8<sup>e</sup> convention va aujourd'hui plus loin, proposant plusieurs nouvelles mesures qui seront lancées avant la fin 2006. Parmi elles : la mise en place d'une bourse en ligne de l'immobilier professionnel vacant (afin de connaître en temps réel la disponibilité des terrains et des locaux sur le Pays des

## brève

### Zone d'activités des Plesses Sud : terrains disponibles

Soucieuse de permettre aux entreprises de s'implanter sur le Pays des Olonnes, la CCO a aménagé 11,5 ha sur la zone d'activités des Plesses Sud. Ces terrains disponibles au prix de 15 € HT/m<sup>2</sup> sont destinés à des entreprises artisanales et industrielles ayant besoin d'un foncier important pour s'installer. D'une surface d'au moins 1 500 m<sup>2</sup>, les parcelles peuvent être découpées à la demande, au sein des 3 îlots qui ont été définis sur la zone. Entièrement viabilisée, celle-ci va désormais compléter l'offre de la CCO, l'actuelle zone des Plesses et la zone des Lauriers, toutes proches, affichant en effet complet. Dans cette même optique, un projet d'aménagement de 4,2 ha va prochainement démarrer sur la zone des Plesses Nord ●

Olonnes) et la création d'un fonds de proximité (plate-forme d'initiative locale) en vue d'octroyer des prêts d'honneur à taux 0 aux petites entreprises qui investissent. Quand l'union fait la force... économique ●

**Pour plus de renseignements :**  
**Céline Cacault, Service appui aux entreprises et territoire, Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 02 51 44 35 20**  
**Thierry Ouvrard, Responsable de la Pépinière d'Entreprises : 02 51 96 88 88**

## Entreprise Yannick Noël :

# Premiers pas... à la Pépinière

Depuis sa création en 1999 sur le Parc Actilonne, la Pépinière d'Entreprises de la Communauté de Communes des Olonnes a accueilli une cinquantaine de jeunes sociétés... dont celle, aujourd'hui, de Yannick Noël, menuisier ébéniste.



**C**uisines, bibliothèques, tables, armoires, portes d'entrée... Yannick Noël est menuisier, et ébéniste. Sa spécialité : «le bois sur mesure». A 37 ans, il est aussi patron de l'entreprise artisanale qu'il a créée en novembre 2004, toujours installée au sein de la Pépinière d'Entreprises. «Après un apprentissage de 3 ans en menuiserie, j'ai suivi une formation d'un an pour devenir ébéniste. C'est travailler le bois qui m'a toujours intéressé.» Son patron suivant, avec qui le courant passe, le fait, quant à lui, avancer plus loin dans sa réflexion. «Il m'a appris la responsabilité, me laissant gérer des chantiers. J'ai alors vu ce qu'était un artisan, compris ce que signifiait être patron et le boulot que ça impliquait. Lorsqu'il a pris sa retraite, j'ai eu envie de me lancer à mon tour, pour travailler à mon compte et donner moi aussi à d'autres jeunes l'envie de faire ce métier.» Yannick quitte alors la région parisienne pour Les Sables d'Olonne qu'il fréquente régulièrement. Soutenu par

son épouse, il se renseigne auprès de la Pépinière d'Entreprises, suit les réunions de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et s'inscrit à la formation des créateurs d'entreprises en juin 2004. Puis c'est la recherche de machines dans lesquelles investir, avec l'aide de la Région pour soutenir son emprunt bancaire et son apport personnel.

### «Il faut du temps»

«Les 5 premiers mois d'activité ont été durs. Heureusement, grâce au dispositif ACCRE dont j'ai pu bénéficier en tant que demandeur d'emploi, je n'ai pas de charges sociales à payer pendant un an. Et j'ai aussi eu droit à une partie de mon chômage pour compenser». La Pépinière s'avère elle aussi une aide précieuse : «Je n'aurais sans doute pas trouvé un local de 100 m<sup>2</sup>, propre et équipé d'une douche, à un loyer aussi intéressant. Sans parler des conseils et de l'aide au quotidien comme l'accueil téléphonique et physique, la réception des livraisons, la mise à disposition de salles de

## Les nouveaux arrivants

Depuis sa création en 1999, ce sont une cinquantaine de sociétés qui ont bénéficié des bâtiments et des services de cet équipement communautaire. Preuve de son utilité et de son succès, 85 % de ces entreprises ont perduré par la suite ! De quoi encourager celles qui se sont installées ces derniers mois, à savoir :

- Novembre 2004 : Entreprise Noël, menuiserie, ébénisterie sur mesure.
- Décembre 2004 : Jet & Co, vente et réparation de jet-skis et de quads.
- Mars 2005 : Frédéric Deschamp, services aux architectes.
- Mars 2005 : Éditions Les Héliades, revues touristiques locales.
- Août 2005 : ABLG Atelier Couture, articles textiles pour le nautisme et produits gonflables.
- Mars 2005 : Systeme Atlantique, concessionnaire d'équipements géothermiques ●

réunion, d'un fax, d'un photocopieur...» Quant à l'avenir ? «L'activité n'est pas encore assez régulière. Ceci dit, il y a du travail et je suis en progression depuis le début. Mais il faut du temps. C'est pourquoi les 2 ans dont je dispose à la Pépinière d'Entreprises sont les bienvenus pour m'aider à démarrer dans les meilleures conditions. Mais 2 ans de plus seront certainement nécessaires pour vraiment voir si l'entreprise est viable.» ●

Sentier cyclable du littoral :

# Balades de gens heureux



**Le sentier cyclable du littoral est un succès. Il suffit d'observer et d'écouter la foule qui s'y presse, marchant ou pédalant, tout au long de l'année.**

**À** pied ou en vélo, c'est la ruée vers la côte ! Depuis son ouverture totale en 2004, le sentier cyclable du littoral fait le plein, tous les jours en été et chaque week-end le reste

de l'année, lorsque le soleil est de la partie. Il faut reconnaître que la balade vaut le détour. Des dunes de la Paracou jusqu'à la Gachère, en passant par les forêts et les marais, c'est tout le patri-

## Halte aux dégradations

Lices en bois arrachées, planches de passerelles jetées dans les marais, barrières de chicanes brûlées, panneaux signalétiques endommagés... le Sentier cyclable du littoral est très régulièrement la cible d'actes de dégradations gratuits, notamment au niveau des marais, où les équipements de sécurité et d'information sont les plus présents. Bilan, la Communauté de Communes des Olonnes, qui est chargée de son entretien, doit aujourd'hui engager des dépenses imprévues et coûteuses pour réparer ces dégâts. Et si un minimum de civisme prenait tout simplement le relais ! ●

moine naturel du Pays des Olonnes qui défile au gré des 15 kilomètres bitumés, sablés et gravillonnés du parcours. Réalisés en deux temps (en 2002 pour sa partie sablaise et en 2003 pour sa portion olonnaise), les travaux du nouvel équipement de loisirs ont été conduits à la fois sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes des Olonnes et de l'Office National des Forêts, grâce au financement conjoint de l'État, de la Région, du Département et de la CCO, dont la participation s'est élevée à 1,14 million d'euros.

Et s'il ne côtoie que très rarement l'océan après la Paracou, le sentier cyclable du littoral retrouve à Sauveterre une piste communale qui permet de gagner la plage. Sans compter qu'il est aujourd'hui à la charnière des autres itinéraires cyclables qui jalonnent les côtes vendéennes et avec lesquels des connexions sont prévues : à savoir le tronçon Brétignolles-sur-Mer/Noirmoutier au Nord et au Sud -après avoir profité de la piste castelonnaise de la corniche- le tronçon La Tranche-sur-Mer/Maillezais. De quoi pédaler jusqu'au bout de ses envies ! ●

## De la nécessité d'une fourrière

**Entre les voitures «ventouses» laissées comme épaves dans les rues et les véhicules en stationnement gênant et dangereux, la fourrière dresse le bilan de ses deux premières années d'activité.**

**2 02** voitures enlevées en 2004, 167 en 2005 à la fin août... La fourrière semble bel et bien avoir sa raison d'être au Pays des Olonnes. Créé il y a 2 ans à la demande de la sous-préfecture et du commissariat de police, ce service est pris en charge par la Communauté de Communes des Olonnes. Ne sont concernés par les enlèvements que les véhicules en stationnement gênant pour la circulation (notamment pour le passage des bennes), pour la sécurité des citoyens ou -et c'est la majorité des cas !- pour l'installation des marchés. Le besoin était d'autant plus pressant



que lors de la première année de fonctionnement, 47 voitures, sur les 202 enlevées, étaient des «véhicules ventouses» abandonnés dans les rues et qui ont fini à la ferraille comme épaves. À noter également que l'utilité

de la fourrière se fait aussi sentir en saison, une centaine de véhicules étant en effet enlevée sur les seuls mois de juillet et août.

### Pas de profit

Concrètement, c'est à la demande du commissariat de police que la fourrière intervient, faisant appel pour l'enlèvement à une société privée (via un contrat de 3 ans passé avec la CCO). Le véhicule concerné est aussitôt emmené dans le parc fourrière des Plesses, surveillé électroniquement 24 heures sur 24. C'est également sur ordre du commissariat qu'il est restitué, en présence d'un agent de la CCO affecté à ce service, qui est alors chargé de faire payer le coût d'in-

## brève

### Schéma de COhérence Territoriale : la Lettre n° 1

La sortie du premier numéro de la Lettre du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) est programmée pour début 2006. Distribué en même temps que les journaux municipaux des communes concernées, soit celles du canton des Sables d'Olonne, ce support de 4 pages a pour but de tenir régulièrement informée la population de l'avancée du projet. Au sommaire de ce n° 1 : un rappel de ce qu'est le SCOT, un point sur sa première étape «le diagnostic», et un zoom sur l'environnement ●



tervention au propriétaire et de l'accompagner pour qu'il récupère sa voiture. Et la facture est lourde : 96,03 euros pour une voiture, comprenant le coût de l'enlèvement et incluant systématiquement une journée de garde sur le parc, auxquels viennent s'ajouter le montant du procès verbal initialement dressé par la police, ainsi que d'éventuels frais de garde et d'expertise en fonction de la durée du séjour sur le parc.

Pourtant, contrairement à quelques idées reçues, la CCO ne tire aucun profit de ces entrées d'argent qui sont calculées pour rembourser le dépanneur et absorber au mieux les frais de fonctionnement : surveillance externe du parc, disponibilité d'un agent 24 h sur 24, frais d'expertise et de gestion des épaves, assurances... Les prix de fourrière étant plafonnés par le Ministère de l'Intérieur, la CCO doit même, au bout du compte, contribuer financièrement au bon fonctionnement de ce service ●

### Restitué, détruit ou vendu

Chaque fois qu'un véhicule est enlevé et identifié, son propriétaire en est informé par lettre recommandée dans les 5 jours qui suivent. Au bout de 3 jours sur le parc, il est expertisé par un professionnel et classé : si sa valeur est inférieure à 765 euros et qu'il n'est pas en état de circuler, il sera détruit s'il n'est pas réclamé pendant les 10 jours qui suivent la notification au propriétaire ; si sa valeur est supérieure, il sera vendu au service des domaines après les 45 jours suivant la notification ●

# Trois communes, une collecte

La collecte des déchets a changé. Depuis octobre, elle est la même pour tous les habitants du Pays des Olonnes. Retour sur cette action forte de la Communauté de Communes et sur la nouvelle organisation aujourd'hui en place dont la complexité de réalisation n'échappe à personne.



**Q**uand les déchets appliquent la règle de trois. Depuis le 2 octobre dernier, un nouveau système de collecte est en place à l'échelle de la Communauté de Communes des Olonnes. Il a été élaboré en cohérence avec le Plan Départemental d'Élimination des Déchets qui, refusant le principe de l'incinérateur, préconise le geste du tri pour limiter l'enfouissement. **Un nouveau système qui impacte donc logiquement sur la TEOM (Taxe**

**d'Enlèvement des Ordures Ménagères), dont les recettes doivent à elles seules couvrir l'ensemble des coûts liés aux déchets.**

La collecte et le traitement des déchets sont une compétence de la CCO depuis janvier 2003. C'est d'ailleurs à cette date qu'elle a intégré au sein de ses services la régie de collecte (ripeurs, chauffeurs et camions) d'Olonne-sur-Mer, seule commune alors à gérer elle-même ses déchets. Les Sables

## Vieille ville des Sables d'Olonne : une nécessaire adaptation

Impossible de mettre en place un système de collecte aussi important que celui de la CCO sans envisager des ajustements. Le cas du centre ville des Sables d'Olonne en est un bon exemple. De par sa configuration et pour de multiples raisons (voirie trop étroite ne permettant pas le passage des véhicules de collecte, marches rendant difficiles l'entrée et la sortie des conteneurs, logements trop petits pour abriter un bac), la vieille ville interdit la conteneurisation individuelle pour un certain nombre d'habitations. Restait à adapter le système aux contraintes des habitants. Après une période d'essai, il a donc été décidé de remettre en place les bacs de regroupement et d'instaurer une 3<sup>e</sup> collecte hebdomadaire à la Chaume et dans le centre ville des Sables. Enfin afin d'optimiser le système, une étude pour l'amélioration de la collecte des déchets ménagers et commerciaux dans le centre ville des Sables a été lancée. Affaire à suivre ! ●

## L'affaire de tous

**Les nouvelles normes nationales et européennes en matière de déchets entraînent fatalement une augmentation des coûts de traitement. Pour limiter cette augmentation, il est nécessaire de trouver de nouvelles solutions et de modifier le système. Le suivi de ce dossier fait l'objet du soin constant du service communautaire. Mais c'est tous ensemble, en protégeant l'environnement et en respectant les nouvelles normes imposées, qu'il faudra parvenir à maîtriser cette difficile évolution de la société ●**

d'Olonne et Le Château d'Olonne étant de leur côté sous contrat avec une entreprise prestataire, la communauté a dès lors dû attendre la fin des marchés en cours, avant de prendre intégralement et opérationnellement les choses en main.

### Nouveaux rythmes

Après réflexion, le principe de la délégation de service a été retenu. Dès 2005, un appel d'offres global a donc été lancé, retenant l'entreprise Veolia Propreté. L'enjeu : harmoniser la collecte sur le territoire communautaire, en généralisant la collecte par bacs et en mettant en place 7 grandes zones homogènes en termes de temps de collecte et de tonnages des déchets. Depuis octobre, 6 d'entre elles sont désormais collectées deux fois par semaine pour les ordures ménagères et une fois par semaine pour les emballages (sacs jaunes), le tout en porte-à-porte. Seuls les centres villes des Sables d'Olonne et de la Chaume bénéficient de trois ramassages hebdomadaires, (cf. encadré). Des changements de rythme accompagnés de changements d'habitude pour certains habitants (nouveaux contenants pour les uns, apport du verre dans les colonnes à tri pour d'autres). Un seul geste n'a cependant pas été modifié : celui du tri, sur lequel repose le bon fonctionnement de cette collecte... Et la qualité environnementale de demain ! ●

## 1 TRIER

### Les bons conseils de «Mo

Près de 24 000 bacs personnels sont à ce jour utilisés par les habitants des 3 communes des Olonnes. A l'occasion de leur distribution, des conseils et des consignes ont été fournis à chaque foyer, documents à l'appui, sur la façon et l'intérêt de trier et de bien trier. Depuis octobre, un «Ambassadeur du Tri», Laurent Quaireau, a pris le relais, de façon permanente, à la CCO. Son rôle : aller voir les gens chez qui des erreurs de tri ont été détectées lors du ramassage par Veolia Propreté. Lorsque

## 2 COLLECTER

### Veolia Propreté

**La société Veolia Propreté a obtenu le nouveau ma déchets sur le Pays des qui a nécessité prépar innovation et réactivité.**

«Un gros changement pour Veolia propreté !» Depuis le 2 octobre, l'entreprise, basée au Château d'Olonne, est aux commandes, chaque nuit ou presque, de la nouvelle collecte des déchets. «En récupérant Olonne-sur-Mer, nous avons tout remis à plat», confie Julien Sarradin, responsable d'exploitation. «Toujours dans le souci de proposer une prestation de qualité au meilleur coût, nous avons cherché à harmoniser et à optimiser la collecte sur les 3 communes.» Deux règles pour y parvenir : mutualiser les véhicules et oublier les frontières communales. Un zonage a donc été mis en place avec des circuits et des moyens adaptés, le tout variant en fonction du type de collecte. Pour les déchets ménagers et la collecte sélective, 3 camions de 26 tonnes, avec lève-conteneurs électriques automatiques pour diminuer le bruit et les émissions polluantes -une innovation dont la CCO est la 1<sup>re</sup> collectivité à bénéficier en Vendée !- sont en service, ainsi qu'un poids lourd de 2m de large pour les voies étroites et une mini-benne pour les

## 3 TRAITER

### Compost au Taffeneau

**Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'usine de traitement du Taffeneau, où elles sont broyées et compostées, les refus de compostage étant quant à eux envoyés en centre d'enfouissement. L'équipement, appartenant à la CCO et géré par la société Geval (filiale de Veolia Environnement), prend également en charge les déchets de la Communauté de Communes Auzance et Vertonne et de la commune de Beaulieu-sous-la-Roche. Près de 20 000 tonnes sont ainsi traitées annuellement au Taffeneau, qui s'occupe également de la gestion des verres collectés au Pays des Olonnes ●**

## Monsieur Tri»

des bacs ou des sacs sont en effet jugés non conformes par les agents, ils ne sont pas collectés, un autocollant prévenant alors leur propriétaire. Au «Monsieur Tri» de prendre le relais, en organisant ses tournées quotidiennes de porte-à-porte afin de rappeler pourquoi et comment il faut trier ●



Laurent Quaireau

## Encombrants sur rendez-vous

Matelas, sommiers, réfrigérateurs, gazinières, lave-vaisselle, meubles... Dans la sphère des déchets, les encombrants portent bien leur nom. Si la déchetterie reste un bon moyen de s'en débarrasser, encore faut-il pouvoir les y acheminer ! C'est pourquoi la CCO a profité de la nouvelle collecte pour y inclure le ramassage des encombrants, aux conditions suivantes : celui-ci a lieu la 3<sup>e</sup> semaine de chaque mois à partir de 8 h du matin sur rendez-vous uniquement. Pour cela, il suffit de contacter le 02 51 21 40 88... 8 jours avant la semaine de collecte ! ●

## Bien sortir ses poubelles

Avec les quelques consignes ci-dessous, ce sont à la fois les conditions de travail des équipiers de collecte (chacun traitant en moyenne 100 bacs à l'heure !), les temps de ramassage, le remplissage des camions et donc les coûts de collecte qui peuvent être améliorés. A vous de jouer ! ●

- Ne pas mettre les sacs jaunes dans les bacs.
- Mettre les bacs en évidence, poignée face à la rue.
- Bien se garer.
- Dans les rues où les maisons sont alignées, regrouper les conteneurs entre voisins.

## Le tri : une nouvelle dimension

(anciennement Onyx) marché de collecte des Olonnes. Un chantier d'insertion, organisation, gestion, planification, suivi.



des rues. S'y ajoute un camion de grue pour le ramassage des colonnes d'apport volontaire.

### Partenaire pour 5 ans

Conducteurs et équipiers de collecte, 18 agents sont également mobilisés sur le terrain, avec des durées de collecte qui ont été rallongées (de 23 h à 7 h 30) pour améliorer le remplissage des camions. Dès le mois de juillet, un repérage a d'ailleurs été effectué sur l'ensemble des zones afin d'équilibrer en temps et en volume les secteurs de collecte, tout en repérant les incohérences et difficultés (sens interdits, stationnements la nuit...). Sans oublier les inévitables ajustements qui doivent trouver des solutions par la suite.

Veolia Propreté est aujourd'hui engagé pour 5 ans par contrat avec la CCO. «Plus qu'un prestataire, nous nous positionnons comme un partenaire capable de proposer des pistes d'amélioration, comme le ramassage mensuel des encombrants par

exemple (cf. encadré). En tant que professionnels du déchet certifiés au niveau de la qualité et de la sécurité, nous nous devons d'innover pour améliorer sans cesse la qualité du service.» ●

### 140 Points Tri

En complément de la déchetterie, les colonnes de tri encouragent elles aussi le geste du tri, en jouant la carte de la proximité. Elles sont environ 140 installées sur tout le territoire des Olonnes, destinées à recueillir verres, papiers et journaux. Depuis la mise en place de la nouvelle collecte en octobre, des colonnes réservées au papier ont ainsi fait leur apparition au Château d'Olonne tandis que le verre n'est plus collecté en porte-à-porte à Olonne-sur-Mer ●

## Des déchets à la tonne

En 2004, 35 746 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été traitées sur le territoire des Olonnes, dont 14 651 tonnes via la déchetterie des Fontaines. Parmi eux, les verres représentent 2 336 tonnes, les journaux et magazines 1 536 tonnes, et les emballages 843 tonnes. Le nombre d'habitants passant de 40 000 l'hiver à plus de 80 000 l'été, ces tonnages enregistrent logiquement des pics saisonniers : de 2 222 tonnes récupérées en janvier, le chiffre passe à 4 128 en août. Sur 2004, l'ensemble de ces déchets se répartissait comme suit :

### Déchets ménagers

- Ordures ménagères résiduelles : 16 949 tonnes
- Emballages\* : 843 tonnes
- Journaux et magazines\* : 1 322 tonnes
- Verre\* : 1 949 tonnes
- Carton centre-ville (de juillet à décembre) : 31 tonnes.

\* porte-à-porte + apport volontaire.

### Déchets de déchetterie

- Déchets verts : 3 231 tonnes
- Cartons : 411 tonnes
- Tout-venant : 4 672 tonnes
- Ferrailles : 949 tonnes
- Gravats inertes : 4 689 tonnes
- Déchets ménagers spéciaux : 39 tonnes
- Piles : 2,5 tonnes
- Plaques fibrociment : 34 tonnes
- Huiles végétales : 9 tonnes
- Huiles minérales : 14 tonnes
- Verres : 387 tonnes
- Papiers : 214 tonnes



### La 1<sup>re</sup> déchetterie de Vendée

Avec 120 000 visiteurs par an et 15 mouvements de bennes en moyenne par jour (une benne = 30 m<sup>3</sup>), la déchetterie des Fontaines, route de Chaintrelongue à Olonne-sur-Mer, est la 1<sup>re</sup> de Vendée en termes d'activité. Gérée en régie par la CCO et employant 5 personnes (dont 3 sur le site), elle est ouverte tous les jours de l'année (hors jours fériés), gratuitement pour les particuliers (2 m<sup>3</sup> maximum par apport) et pour les professionnels (10 m<sup>3</sup> maxi). Et depuis le mois de mai, son accès est strictement réservé aux personnes résidant sur le territoire de la CCO, via un adhésif remis sur justificatif de domicile. Déchets verts, tout venant, bois, verre, papiers-journaux-magazines, carton, ferraille, gravats, bidons plastiques, équipements électriques et électroniques, déchets ménagers spéciaux (peintures, vernis etc.), piles usagées, batteries... La déchetterie vient même d'être agrandie, passant de 9 à 15 bennes ●

## Centre Veolia Propreté de Vairé : le dernier tri

Les déchets issus de la collecte sélective (sacs jaunes) transitent tous par le centre de tri de Vairé, chargé de les préparer avant de les expédier vers les filières de reprise. Objectif recyclage.

Après avoir été triés chez l'habitant, les déchets recyclables des Olonnes sont acheminés par Veolia Propreté au centre de Vairé pour y être... triés ! «Nous nous occupons ici de séparer le plastique, la cartonnnette, les briques alimentaires, l'acier et l'aluminium avant de les expédier dans leurs filières de

recyclage respectives», entame Maiwenn Le Naour, responsable du centre de tri. «Une tâche qui se fait manuellement, hormis pour l'acier où nous utilisons un aimant.»

Caristes, chefs d'équipe, trieurs... le centre, géré par Veolia Propreté, travaille exclusivement avec du personnel de l'entreprise d'in-

sertion yonnaise Trait d'Union. En 2004, ce sont 3 300 tonnes de journaux, 2 000 tonnes de cartons et 1 600 tonnes d'emballages qui y ont été traitées, avec là aussi des pics saisonniers (124 tonnes d'emballages en mars contre 183 tonnes en août). Un volume qui englobe les déchets de la CCO ainsi que ceux des

Communautés de Communes Pays des Achards, Auzance et Verdonne, Talmondais, et Vie et Boulogne.

### Un travail exigeant

«Les collectivités pour lesquelles nous travaillons étant sous contrat avec Éco-Emballages (cf. encadré), les filières de reprise des déchets nous sont imposées, avec leurs prescriptions». Ce second tri est donc très exigeant dans la mesure où le centre doit préparer des balles de déchets parfaitement calibrées, chacune ayant droit à une stricte et faible proportion de déchets refusés par les entreprises chargées de leur recyclage \*.

«C'est un travail difficile et qui le devient davantage lorsque les déchets à trier sont sales»,



confie Maiwenn Le Naour. «C'est pourquoi il est très important de bien respecter les consignes des guides de tri». Selon le type de collecte (porte-à-porte ou apport volontaire) et les secteurs géographiques, le centre de tri a donc lui aussi son taux de refus, celui-ci variant de 10 à 30 % et étant composé de déchets destinés au centre d'enfouissement technique. «Comme quoi bien trier n'est pas seulement bon pour les trieurs. Ça l'est aussi pour la collectivité et l'environnement.» ●

\* Cartonnnettes : Papeterie Otor (86) ; plastiques : Valorplast (Paris) ; briques alimentaires : AVP (68) ; aluminium : Affinet (60) ; acier : Arcelor Usinar Packaging (92) ; journaux et magazines (hors contrats Éco-Emballages) : papeterie Chapelle

### Avec l'aide d'Éco-Emballages

Créée en 1992, année de la loi française sur la gestion des déchets, Éco-Emballages est une entreprise privée, agréée par les pouvoirs publics. Sa mission : installer, organiser, superviser et financer la collecte sélective, le tri et le recyclage des emballages ménagers au niveau national. Les conditionneurs et distributeurs ayant pour obligation de contribuer à l'élimination de leurs emballages, ils versent chaque année une taxe à Éco-Emballages (cf. logo vert sur les conditionnements de produits), qui en retour soutient financièrement les collectivités s'engageant dans une gestion de ces déchets. 10 ans après sa création, Éco-Emballages mobilisait déjà 53 millions de Français, 10 000 entreprises et 30 000 communes autour du geste de tri ! ●



## L'Île aux Enfants

## Rentrée en grand pour les petits

**Les Baigneurs ont été inaugurés le 22 octobre dernier. Avec les Mini Mousses et les Moussaillons, ils forment le nouveau Multi Accueil du Pays des Olonnes, baptisé L'Île aux Enfants... que parents et enfants se sont déjà approprié.**

**P**our L'Île aux Enfants, l'été s'est achevé le 29 août. C'est en effet à cette date que le Multi Accueil de la Communauté de Communes des Olonnes a fait sa première rentrée. Derrière cette appellation, sont aujourd'hui regroupées trois structures : Les Mini Mousses et les Moussaillons, rue de l'Ancienne Sous-Préfecture aux Sables d'Olonne, et Les Baigneurs au sein du nouveau bâtiment construit rue des Grands Riaux, au Château d'Olonne.

**88 enfants gardés**

Sur les 167 demandes d'inscription d'enfants exprimées en juin dernier, 144 réponses favorables ont pu être apportées aux familles, dont 109 aux Baigneurs et 35 en centre ville. «C'est toujours frustrant de ne pas pouvoir accueillir tout le monde», concède Nelly Lalleman, directrice de L'Île aux Enfants. «Mais cela prouve aussi qu'il y avait un besoin urgent à prendre en compte.»

Avec la création des Baigneurs, les deux autres structures d'accueil fonctionnent désormais différemment. 50 places ont ainsi pu être créées aux Baigneurs, dont 40 en «régulier», c'est-à-dire réservées aux familles qui s'engagent par contrat sur une durée déterminée (l'année en général), 7 en «occasionnel» (ouvertes à tous hors contrat) et 3 pour les urgences. Aux Mini Mousses, 10 places sont proposées en régulier contre 6 aux Moussaillons, auxquelles

s'ajoutent 6 autres en occasionnel. Et ces deux structures proposent un accueil sur des horaires coupés le midi.

**2 400 heures par semaine**

Aux Baigneurs, les 50 places permettent donc aujourd'hui d'accueillir 68 enfants (tous en effet n'étant pas présents à «temps plein» et les mêmes jours de la semaine), âgés de 2 mois et demi à 4 ans. À leur disposition : une section pour les grands (37 m<sup>2</sup>), une autre pour les petits et moyens avec un espace pour les «petits qui ne se déplacent pas», un pour les «petits à 4 pattes» et un pour «ceux qui marchent» (3x37 m<sup>2</sup>), une lingerie, une cuisine (qui prépare sur place tous les

repas)... Sans oublier des activités à la pelle (salle à matières et jeux d'eau, jeux de motricité, jeux extérieurs, terrasse avec potager...).

«L'objectif est désormais d'occuper toutes ces places, la structure fonctionnant notamment grâce aux subventions de la CAF, versées selon un taux horaire d'occupation. Les 40 places en régulier des Baigneurs correspondent ainsi à 2 400 heures par semaine, qu'il faut distribuer en fonction des contraintes des différentes familles. Ce qui implique une organisation rigoureuse mais indispensable pour le bon fonctionnement de cet établissement et des 29 personnes\* qui y travaillent. Sans oublier le RAM, lieu

ressource pour les familles et les 230 assistantes maternelles officiant sur le territoire de la CCO.» ●

\* 2 directrices, 1 secrétaire, 3 éducatrices jeunes enfants, 12 auxiliaires de puériculture, 1 aide-soignante, 1 assistante maternelle, 3 agents d'entretien, 1 lingère, 1 cuisinier et 4 CAP petite enfance.

**Multi Accueil L'Île aux Enfants, informations et inscription : 02 51 20 18 18.**

**Les Mini Mousses, 45, rue de l'Ancienne Sous-Préfecture, 1<sup>er</sup> étage, Les Sables d'Olonne.**

**Les Moussaillons, 45, rue de l'Ancienne Sous-Préfecture, rez-de-chaussée, Les Sables d'Olonne.**

**Les Baigneurs, 105, rue des Grands Riaux, Le Château d'Olonne.**

**«Plus simple et plus intéressant»**

**Barbara et Nicolas Vanlande :** «Notre fille Natasha, qui a 17 mois, vient ici depuis le 5 septembre, du mardi au vendredi de 9h à 18h non stop. Des journées pleines où tout est pris en charge au niveau des repas, des goûters, de la sieste... Nous nous sommes engagés sur cette formule pour un an, en signant un contrat avec le Multi Accueil. La petite est très contente : elle a des copains, des copines et elle fait beaucoup d'activités, beaucoup plus d'ailleurs que si elle était gardée chez ses grands-parents. C'est bon pour elle d'être avec d'autres enfants, ça la prépare déjà à la collectivité. Et c'est également mieux pour nous qui pouvons être plus autonomes au niveau de notre travail, sachant qu'on se déplace régulièrement sur le département. L'an passé, Natasha allait chez son arrière-grand-mère le matin et rue de l'Ancienne Sous-Préfecture l'après-midi. La coupure du midi nous contraignait donc à rentrer à la maison. Aujourd'hui, c'est plus simple et plus intéressant pour nous comme pour notre fille.» ●

**Témoignages****«Un mode de garde souple»**

**Aïda Moreau :** «Depuis sa naissance, j'ai gardé Anna moi-même faisant de temps en temps appel à une nounou. Mais cette année, j'ai eu la chance de pouvoir l'inscrire aux Baigneurs. C'est très bien pour Anna car à deux ans elle n'est plus «toute petite» et veut participer pleinement aux activités de groupe. Elle en profite vraiment : j'ai été ravie de l'entendre me dire, toute fière, qu'elle avait fait de la peinture avec «Isabelle». Je n'avais jamais eu l'idée de lui en faire faire à la maison...»

La crèche est aussi une très bonne étape de préparation avant son entrée à la maternelle l'année prochaine. C'est également très intéressant pour moi car mes activités nécessitent un mode de garde souple. Aujourd'hui, Anna y va à temps partiel, l'équivalent de deux jours et demi par semaine. J'espère pouvoir modifier ces horaires le jour où je retrouverai un emploi à temps complet. Pour tout le monde, le Multi Accueil est, je pense, une très bonne initiative qui sait répondre, grâce à la patience et au professionnalisme de sa directrice, Nelly Lalleman, aux besoins de beaucoup de familles du Pays des Olonnes. Et bravo aussi à l'équipe encadrante qui a su parfaitement gérer les premiers jours de séparation et d'adaptation pour qu'Anna ne soit pas trop perturbée...et moi non plus !» ●



# Le Foyer de Jeunes Travailleurs sort de terre

**Les travaux du Foyer de Jeunes Travailleurs du Pays des Olonnes vont bientôt démarrer. Dès 2007, 58 chambres et 20 appartements seront disponibles... En priorité pour les contrats à durée déterminée.**

Les premiers coups de pioche seront donnés d'ici la fin de l'année. Et il faudra ensuite compter 18 mois de travaux avant que le Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) du Pays des Olonnes, baptisé le Spi, n'ouvre ses portes pour la saison 2007. Car ce sont bien les travailleurs en contrat temporaire (CDD, intérimaires, saisonniers) qui sont concernés par cet équipement. Manque de moyens face aux prix des locations, manque de garanties auprès des propriétaires... Difficile en effet pour eux de répondre à des offres d'emploi si le logement pose problème. C'est pourquoi, dès 2002, la CCO a initié ce projet de résidence. Mettant gratuitement à disposition un terrain de

10 874 m<sup>2</sup> sur la zone des Plesses au Château d'Olonne, elle a alors confié à l'Office HLM la réalisation du bâtiment, dont la gestion reviendra à Escalésouest (anciennement Accueil Vendée, gérant déjà 3 FJT sur le département). Le Spi regroupera 58 chambres, 20 logements de type appartement, loués vides et à l'année, seront également construits à proximité. Plusieurs partenaires financiers vont participer à l'opération : l'Etat, la Région, le COVECOL de Vendée. Une fois ouvert, ce FJT sera réservé aux travailleurs, stagiaires ou jeunes en recherche d'emploi âgés entre 16 et 25 ans, qui auront besoin de trouver rapidement - et temporairement - un loge-



ment pour pouvoir accepter un poste. En plus d'être hébergés, ces locataires pourront même être accompagnés par Escalésouest dans leurs démarches administratives du quotidien et celles liées au logement. Plus qu'une simple structure d'accueil temporaire, l'escala-

le Spi sera véritablement là pour aider les jeunes à prendre le vent de l'emploi au Pays des Olonnes ●

*\* Organisme financeur du logement social, chargé de collecter la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, plus connue sous le terme de «1 % logement».*

## Environnement

# Travaux à la carte

Construction de la nouvelle station d'épuration oblige, des travaux d'assainissement sont ou vont être menés de 2005 à 2007 sur l'ensemble du territoire de la CCO. Certaines rues risquent d'être momentanément coupées à la circulation et le boulevard du Vendée Globe, fonctionnera parfois en alternance. Prévisions en images.

**Rue Beauséjour, rue du Docteur Laënnec, rue du Docteur Schweitzer, avenue d'Aquitaine, rue des Églantines, rue de la Mercellière**

Octobre 2005 à décembre 2007  
Mise en séparatif des réseaux

NB : Après les travaux d'assainissement, un programme voirie sera lancé par la CCO pour les rues du Docteur Schweitzer et du Docteur Laënnec et par la Ville des Sables d'Olonne pour l'avenue d'Aquitaine.



**Rue du Compagnonnage et de la Belle Olonnaise**

Janvier à avril 2006

Réalisation du réseau de transfert



**Boulevard du Vendée Globe**

Octobre 2005 à février 2006

Réalisation du réseau de transfert



**Chemin des Plesses du Milieu et rue H. Farman**

Février à août 2006

Réalisation du réseau de transfert



**Rue de Touvent, rue Bourdigal et chemin des Bousais**

Janvier à décembre 2006

Réalisation du réseau de transfert



# Projet école de musique



**La nouvelle école de musique de la Communauté de Communes des Olonnes prend forme... sur le papier. Depuis cet été, l'architecte est retenu.**

Quelle soit classique ou actuelle, la musique a son école aux Pays des Olonnes. C'est en 2000 que l'établissement sablais est passé sous la baguette communautaire, tout en restant dans ses locaux historiques de l'Abbaye Sainte-Croix. Des locaux aujourd'hui devenus étroits et de moins en moins adaptés aux exigences acoustiques des différentes activités musicales proposées.

Car l'école a changé au fil du temps, s'ouvrant à des styles musicaux et des formations nécessitant davantage de

répétitions et de pratiques collectives comme c'est le cas avec le Beach-Band, le Marching-Band, la Batterie-Fanfare, le chœur enfants, l'atelier chanson adultes, sans oublier les nombreux orchestres. Au total, ce sont ainsi 559 élèves qui sont cette année inscrits à l'école de musique, encadrés par 21 professeurs titulaires.

Le temps était donc venu de changer de murs. Le projet d'une nouvelle école de musique, toujours implantée en centre-ville, sur les terrains derrière l'Abbaye Saint-Croix, a dès lors

pu être lancé dès 2004.

Dans un premier temps, une étude de programme a été confiée au cabinet parisien IDA Concept, qui a travaillé en lien étroit avec les élus et Christian Guillonnet, directeur de l'école de musique, afin de définir précisément les besoins de la structure. Puis c'est le concours d'architecte qui a aussitôt pris le relais. Le 28 juillet dernier, la CCO a finalement retenu l'architecte niortais Hervé Beaudouin pour donner corps au projet. Un projet aujourd'hui estimé à environ 2,6 millions d'euros ●

**«Derrière la simplicité, la complexité»**

Basé à Niort, l'architecte Hervé Beaudouin travaille essentiellement sur les constructions publiques, notamment patrimoniales, utilisant de préférence les matériaux naturels comme la pierre ou le bois. Retour sur sa vision de l'école de musique.

«Le rapport entre la future école et le bâtiment de l'Abbaye Sainte-Croix, soit entre le neuf et l'ancien, n'était pas facile à trouver. D'autant plus que s'y ajoutaient les contraintes des différents volumes à créer, correspondant aux différents espaces demandés. Résultat, il n'était pas question d'envisager un bâtiment unique. J'ai donc imaginé une façade unitaire, linéaire et rythmée qui puisse faire connivence avec le monument en face et qui joue aussi sur le contraste entre la pierre et le reste du bâtiment clair et lisse. Derrière cette simplicité, il a ensuite fallu structurer toute la complexité du programme. Celle-ci s'organise autour d'une grande galerie faisant office de rue intérieure et sur laquelle se greffent des volumes très divers, volontairement séparés pour des raisons architecturales et bien sûr acoustiques. L'acoustique a d'ailleurs été un élément prépondérant qui a nécessité les conseils d'un professionnel durant toute la conduite du projet.» ●

## Hommage à Jean-Claude Brossard

Jean-Claude vient de nous quitter, nous ne verrons plus sa silhouette de joueur de rugby, sa démarche assurée et nous ne rencontrerons plus son regard plein de chaleur dont la droiture et la fidélité nous allaient droit au cœur. Jean-Claude Brossard, authentique Vendéen, était attaché au sol sablais par sa maman issue du Passage. Connu de tous pour son activité bénévole, il était particulièrement efficace au sein des « clubs services » où son ardeur et son dynamisme faisaient merveille. La richesse de ses contacts humains, l'étendue relationnelle qu'il avait su tisser tant dans son cadre professionnel que dans la vie associative l'ont tout naturellement amené à participer à la vie des assemblées locales.

Il s'en est fallu de peu qu'il ne devienne un élu des Sables. Mais lieu de résidence oblige, il s'est présenté au Château d'Olonne. Sa connaissance de l'agglomération et son intérêt pour la chose publique l'ont tout naturellement amené à être un des délégués de sa commune à la CCO où il s'est notamment montré très actif au sein de la commission « développement économique et formation ». Jean-Claude fut d'ailleurs, en 1994, l'un des membres fondateurs de notre communauté. Attaché au développement économique, il s'est fortement impliqué dans la création de la Pépinière d'Entreprises et du parc d'activités économiques Actilonne.

Ancien officier de la marine marchande, il avait, comme les gens de mer de qualité, un caractère trempé, rude, qui pouvait paraître autoritaire mais qui, en fait, dissimulait une âme sensible, fidèle en amitié, orientée vers l'entraide, attentive aux autres et pour conclure toujours disponible. Il était également membre fonda-

teur de « la table ronde 49 des Sables d'Olonne ». Tous ceux qui ont connu cette époque, se rappelleront de la magnifique soirée qu'il avait organisée à bord du bateau « La Vendée » et de la confiance -pour ne pas dire de la témérité- qu'il avait manifestée à cette occasion. Les invitations étaient parties depuis trois semaines pourtant la veille de cette inoubliable soirée il ne savait toujours pas si le bateau serait disponible.

Il devint ensuite membre du Lion's Club. Là, comme ailleurs, son action en faveur du « lionisme » a été particulièrement importante et appréciée. Cet ancien de la marine marchande devint ensuite assureur aux Sables d'Olonne. Il était le père de deux enfants et de cinq petits enfants. A toute sa famille j'adresse, au nom de la Communauté de Communes des Olonnes, toute notre sympathie. Jean-Claude Brossard, que nous appelions familièrement « Jean-Bu », laisse dans notre assemblée un grand vide.

*Au revoir Jean-Bu*

*Beaudouin*

### Vos contacts à la Communauté de Communes

**Communauté de communes des Olonnes**  
17 rue Nationale - 85109 Les Sables d'Olonne  
Tél : 02 51 23 84 40 - Fax : 02 51 32 02 87  
info@cc-olonnes.fr

**Pépinière d'entreprises** Tél : 02 51 96 88 88  
**TUSCO** Tél : 02 51 32 95 95  
**Piscine des Chirons** Tél : 02 51 32 53 58  
**Déchetterie des Fontaines** Tél : 02 51 23 86 05

**Service de la collecte des ordures ménagères**  
Tél : 02 51 23 86 05  
**École de musique** Tél : 02 51 23 90 07  
**Médiateur du livre** Tél : 06 17 25 37 99

**Cool Café** Tél : 02 51 23 95 66  
**Centre Animation Jeunesse**  
Tél : 02 51 21 19 63  
**CLIC** Tél : 02 51 21 49 10

### Sur le Web...

La Communauté de Communes des Olonnes anime un site internet où sont présentés tous ses services. [www.cc-olonnes.fr](http://www.cc-olonnes.fr)

**Directeurs de la publication** : Louis Guédon, Thierry Puel • **Réalisation et rédaction** : Rue Prémion, CCO. • **Photos** : CCO, Rue Prémion, Mairie du Château, Veolia Propreté, Architecte DPLG Urbaniste OPQU, Cabinet Herbé Beaudouin, Vendée Numérique. • **ISSN** : 1770-9873